

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme DELANNET Véronique

Modérateur : M. DAVID Jean-Paul

COMMUNICATION

Monsieur Jean-Paul DAVID présente le calendrier prévisionnel de l'opération Nogent/Baltard, avec un récapitulatif des travaux engagés sur les deux zones, Sud et Nord, séparées par l'avenue de Joinville et illustre, par des photos, la déconstruction du site.

16/25 EXERCICE 2016 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 du Budget Principal.

16/26 EXERCICE 2016 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal,

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 du Budget Annexe des Parkings.

16/27 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUX

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (M. TARAVELLA, Mme SAINT-LO, Mme LE RUYER et Mme RENOUIL) et 3 voix contre,
Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux dans la limite du plafond réglementaire, aux taux suivants :

- Maire : 28,50 % de l'IB 1015,
- Adjoint (1) : 26,35 € de l'IB 1015,
- Adjointes (10) : 24,20 % de l'IB 1015
- Adjointes de quartier (3) : 24,20 % de l'IB 1015,
- Conseillers municipaux délégués (7) : 18,50 % de l'IB 1015,
- Conseillers municipaux avec missions (9) : 5,30 % de l'IB 1015.

L'enveloppe financière globale s'élève à 20 780,73 €, soit moins que le maximum mensuel légal fixé à 20 984,18 €. Il est à noter que l'application de la majoration attachée à la qualité de chef-lieu d'arrondissement de la Commune fait passer cette enveloppe à 23 793.09 €.

Annexe à la présente délibération un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction des élus communaux, conformément à l'article L 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales.

16/28 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET DE DEUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AUPRES DE L'ASSOCIATION NOGENT PRESENCE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Met un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à disposition de l'Association Nogent Présence, à temps complet, durant une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2016.

Autorise le Maire à signer avec l'Association Nogent Présence deux conventions de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelables par expresse reconduction et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par l'Association des agents mis à disposition.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois